



Raquette et arcellement scolaire et extra scolaire

Par **Lamjah**, le **18/02/2019** à **10:48**

Ma fille a subi un arcellement et un raquette par une fille plus grande de son collège cela dure depuis plus 1an et demi que faire ?

Par **fabrice58**, le **18/02/2019** à **12:40**

Bonjour,

vous êtes allée voir cette fille ?

cdt

Par **Visiteur**, le **18/02/2019** à **13:53**

Bonjour

Attention, si vous êtes tenté d'aller vous-même expliquer aux jeunes harceleurs votre manière de penser ou d'interpeller leurs parents, ce n'est pas une bonne idée. Il est important de rester calme et de savoir que des recours existent dans le cadre de protocoles mis en place par l'Éducation nationale.

Contactez la direction de son établissement scolaire, soyez précis sur les faits.

Votre enfant sera d'abord reçu, puis viendra le tour de son ou ses agresseurs et les éventuels témoins, afin de recueillir leurs témoignages. Le chef d'établissement se mettra également en relation avec les parents des enfants harceleurs pour les impliquer dans la résolution du problème. Le directeur pourra ensuite décider de mesures de protection pour votre enfant et d'éventuelles sanctions - allant de l'avertissement à l'exclusion - à l'encontre des harceleurs.

N'hésitez pas à faire également appel aux **représentants de parents d'élèves**. Ils pourront vous apporter un soutien moral précieux, mais également proposer d'organiser des actions de prévention en lien avec les équipes pédagogiques.

Si la médiation des équipes pédagogiques n'a pas suffi à résoudre la situation, vous pouvez porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. En effet, depuis 2014, **la loi reconnaît et condamne le harcèlement entre pairs en milieu scolaire** (article 222-33-2-2 du Code Pénal), avec des circonstances aggravantes si la victime de harcèlement est mineure.